



# CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 3 décembre 2024

## DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 2 décembre 2024

Présidence : GILI Massimo

**Préavis n°28-2024 – Demande de crédit de CHF 1'410'800.00.- TTC destiné à financer les travaux de réfection et d'amélioration des Chemins des Vuattes, de La Carrière, En Bursinel, Chemins AF des parcelles Le Tronchet, La Chenau, Deraises.**

Le Conseil communal a décidé :

1. d'approuver le préavis n°28-2024 - Demande de crédit de CHF 1'410'800.00.- TTC destiné à financer les travaux de réfection et d'amélioration des Chemins des Vuattes, de La Carrière, En Bursinel, Chemins AF des parcelles Le Tronchet, La Chenau, Deraises ;
2. d'accorder un crédit de CHF 1'410'800.00.- TTC

**Résultat du vote :** 25 voix pour, 6 contre et 1 abstention

Le Président

Massimo Gili



La Secrétaire

Caroline Otto

**Avis affiché au pilier public du 3 au 12 décembre 2024**

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 (LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 al. 2 et 3). »